

## NOTRE-DAME DANS LA LITURGIE CISTERCIENNE

Il n'est pas nécessaire de faire de longs développements pour repérer la place qu'occupe la Vierge Marie dans la liturgie de nos communautés cisterciennes.

### *Les fêtes mariales*

Notre calendrier ne compte sans doute pas plus de fêtes mariales que le rite romain, mais guère moins non plus, même si c'est avec un certain retard qu'elles ont été acceptées par les Chapitres généraux au cours de notre histoire. Les quatre fêtes principales bien ancrées dans la tradition du Moyen Âge, présentes dans le calendrier cistercien dès ses origines, sont le 8 septembre (Nativité de la Vierge), le 15 août (assomption de Marie) et deux autres qui, maintenant sont rangées parmi les fêtes du Seigneur, ce qu'elles étaient, d'ailleurs, à l'origine: la purification de la Vierge, le 2 février, et l'annonce faite à Marie, le 25 mars. C'est au VII<sup>e</sup> siècle que ces fêtes se sont introduites à Rome; vers 670 le pape syrien Serge I<sup>er</sup> prescrit d'aller en procession vers la basilique Sainte-Marie-Majeure à ces quatre jours <sup>1</sup>. Pendant six ou sept siècles, ce seront les seules fêtes mariales célébrées à Rome, bien qu'on note une orientation mariale dans le

---

1. À vrai dire, la procession du 2 février devait être célébrée depuis un certain temps déjà.

contexte de Noël, notamment pendant l'avent et au jour octave de Noël, le 1<sup>er</sup> janvier. Nous y reviendrons.

Ces quatre fêtes « primitives » se sont répandues plus ou moins rapidement en Occident, et Cîteaux les connaît comme tout le monde à son époque ; au XII<sup>e</sup> siècle, il ne connaît encore que celles-ci<sup>2</sup>. D'autres fêtes se sont jointes par la suite : la conception de la Vierge, apparue en Angleterre au XI<sup>e</sup> siècle, est célébrée dans l'Ordre dès 1356<sup>3</sup> ; au XVII<sup>e</sup> siècle, elle sera solennisée. Il a fallu attendre plus longtemps pour que l'on fête la présentation de Marie au Temple de Jérusalem. Elle sera inscrite dans notre calendrier au XVI<sup>e</sup> siècle : maintenant mémoire obligatoire, elle a eu jadis le rang de « Fête de sermon », l'équivalent de nos solennités d'aujourd'hui. Un dernier événement de la vie de Marie, autrefois célébré le 2 juillet et aujourd'hui attaché au dernier jour du mois de mai, est la visitation de Marie à Élisabeth. Les franciscains se sont faits les propagandistes de la fête dès le XIII<sup>e</sup> siècle : elle a été insérée au calendrier romain en 1389 par Urbain VI, pour obtenir par l'intercession de Marie la fin du grand schisme qui déchirait l'Église ; l'Ordre l'a adoptée en 1476. Le 2 juillet avait été choisi parce qu'il venait juste après l'octave de Jean le Baptiste. On a retenu le 31 mai, comme dernier jour d'un mois traditionnellement consacré à Marie et, surtout, parce qu'elle se situe plus logiquement entre les solennités de l'annonciation et de la naissance de Jean-Baptiste ; Pie XII avait déjà fixé au 31 mai une mémoire de Marie Reine, mais celle-ci a été reportée au 22 août, pour qu'elle soit plus en lien avec l'assomption, souvent représentée comme le couronnement de la Vierge au ciel.

---

2. Sur la manière dont elles étaient célébrées au XII<sup>e</sup> siècle, cf. dans *La Vierge dans la tradition cistercienne, Études Mariales*, Mediaspaul 1999, les contributions de C. Waddell, pp. 123-136 et de C. Maître pp. 137-157.

3. On sait que saint Bernard a dissuadé les chanoines de Lyon en 1140 d'inscrire cette fête dans leur calendrier (*Lettre 174*). Mais la croyance de l'Église s'est développée, surtout à partir des explications de Duns Scot au XIII<sup>e</sup> s. C'est après la définition de 1854 que la fête porta officiellement sur l'*Immaculée Conception*.

Dans les milieux monastiques, notamment sous l'influence de saint Bernard, se développa au Moyen Âge la dévotion aux douleurs de la Vierge. Toutefois ce n'est pas immédiatement qu'elle s'exprima dans une célébration liturgique. La fête fut admise dans le calendrier romain en 1727, au vendredi qui précède les Rameaux. Certains monastères cisterciens purent la célébrer dès 1734, mais elle ne fut généralisée dans l'Ordre qu'en 1871. Rome a connu au XIX<sup>e</sup> siècle un second office des sept douleurs de la Vierge, fixé au 15 septembre en 1913, au jour octave de la nativité de la Vierge: c'est ce seul jour qui est retenu aujourd'hui pour nous aussi, depuis 1965.

On pourrait dire que cette fête relève d'une troisième catégorie de célébrations qui s'est développée après le concile de Trente, et même plus tardivement: ces célébrations ne portent pas sur un événement historique de la vie de Marie, mais sur des aspects de sa personnalité ou à partir d'une dévotion particulière du peuple de Dieu. Au titre des premières, outre la compassion de Marie ou ses sept douleurs, nous trouvons la fête du Cœur très pur de Marie – autrefois au dimanche qui suit l'octave de l'Assomption, puis au 22 août – et de la royauté de Marie. La première a pris place aujourd'hui au lendemain du Sacré-Cœur de Jésus (comme mémoire facultative), et Marie Reine occupe la place laissée libre le 22 août, comme il a été dit. Ce « jeu de chaises » permet plus de cohérence liturgique et théologique.

Les apparitions de la Vierge dans les temps modernes ont leur mémoire: celles de Lourdes (11 février), de Fatima (13 mai); elles rejoignent les mémoires de N.-D. au Mont-Carmel (16 juillet), née sous l'influence des Carmes au XIV<sup>e</sup> siècle, et la dédicace au Ve siècle de la basilique romaine de Sainte-Marie-Majeure, connue sous le nom de N.-D. des Neiges, à cause d'une légende qui fit reconnaître l'événement comme une fête mariale au XVI<sup>e</sup> siècle; elle apparaît dans l'Ordre au XVIII<sup>e</sup> siècle dans quelques monastères de Bavière,

avant d'être généralisée en 1871. Il ne s'agit actuellement que de mémoires facultatives.

Notre-Dame du Rosaire est à l'origine une fête de confrérie. La victoire des armées chrétiennes contre la flotte ottomane à Lépante, le jour de cette fête, le 7 octobre 1571 – qui se révéla d'ailleurs sans suite, puisque les Turcs sont restés à Chypre et y sont encore –, lui donna un éclat particulier ! Introduite au premier dimanche d'octobre dans les monastères de Bavière au XVIII<sup>e</sup> siècle et dans la Congrégation de la Trappe en 1857, la mémoire, aujourd'hui, s'attache à la prière du Rosaire et ne se réfère évidemment plus aux circonstances de son introduction au calendrier romain en 1573 par Grégoire XIII. La même chose peut être dite de la fête du saint Nom de Marie, qui commémorait la délivrance de Vienne en 1683 face aux assiégeants turcs. Cette fête a été supprimée au moment de la réforme postconciliaire, mais elle est revenue comme mémoire facultative en décembre 2001.

### *Le samedi marial*

Il faut encore mentionner le samedi libre de chaque semaine. L'usage s'est pris au IX<sup>e</sup> siècle d'honorer spécialement la Vierge Marie en ce jour, sans que l'on sache précisément ce qui a déclenché ce mouvement. Au XI<sup>e</sup> siècle, saint Pierre Damien fait un rapprochement entre le repos du sabbat et le repos de la Sagesse dans le sein de Marie ; au XIII<sup>e</sup> siècle, un cistercien, Césaire d'Heisterbach, fera allusion au samedi saint, où la foi demeurait dans le seul cœur de Marie... Ces raisons et d'autres qui ont été avancées par la suite justifient plus ou moins bien un fait qui, lui, est avéré : le petit recueil de messes votives pour les différents jours de la semaine laissé par Alcuin, décédé en 804, contient deux messes de la Vierge Marie pour le samedi. La *Concordia regu-*

*laris*, entre 965 et 975, préconise également la messe de la Vierge le samedi. C'est la pratique du monastère d'Einsiedeln à la même époque, qui joint à la messe un office votif. L'usage se répand « plus par dévotion que par une prescription de l'autorité ecclésiastique », dit un auteur à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. En tout cas, saint Hugues de Cluny (1049-1109) introduit deux usages qui vont se généraliser: tous les samedis libres, l'on célébrera conventuellement la messe et l'office de la Vierge Marie et, d'autre part, les infirmes, empêchés de participer à l'Office canonial, diront ensemble dans une chapelle de la Vierge un petit office marial, qu'ils peuvent mémoriser aisément. Molesmes et Cîteaux font comme tout le monde monastique à cette époque. Un autre usage s'est aussi maintenu au Nouveau Monastère: chaque jour, un prêtre célèbre une messe en privé pour les défunt sur un autel particulier (sauf les vendredi et samedi saints et les jours de Noël, Pâques et Pentecôte) et un autre, aux mêmes conditions, célèbre une messe en l'honneur de Marie. On la trouve mentionnée dans un manuscrit de 1147 environ<sup>4</sup>. De nos jours, dans notre Ordre, nous célébrons encore l'office de la Vierge Marie tous les samedis du temps ordinaire, à moins que ne se rencontre une fête ou une mémoire obligatoire<sup>5</sup>.

### *La mémoire de la Vierge à chaque heure*

Le petit office de la Vierge que disaient les infirmes au Moyen Âge, comme nous l'avons relevé, peut aussi être pris par ceux qui voyagent ou sont dans les granges : mais il ne se dit pas en communauté. Les premiers cisterciens ne vou-

4. Manuscrit provenant de Savigny, cf. C. WADDELL, *Twelfth-Century Statutes from the Cistercian General Chapter*, Cîteaux 2002, pp. 563 et 521. Cet usage s'est maintenu jusqu'à l'instauration de la concélébration quotidienne dans les monastères.

5. Dans le calendrier romain, le samedi marial n'est que facultatif. Chez nous il est obligatoire si le jour est « libre » ; toutefois si dans la semaine il y a déjà eu une mémoire ou une fête mariale, l'office marial du samedi reste facultatif.

laient pas surcharger la célébration de l'Office, telle que la prévoit la Règle. La première mention d'une célébration commune date de 1185, mais c'est peut-être un cas isolé, car en 1194 il est encore défendu de le dire en communauté. Toutefois le Chapitre général de 1373 ordonnera pour tous la récitation chorale<sup>6</sup>, qui ne se maintint peut-être pas fidèlement, puisque le Chapitre de 1439 doit la prescrire de nouveau; elle ne devint quotidienne, semble-t-il, qu'en 1656. Cette récitation, inscrite dans les *Constitutions* de 1924, était encore pratiquée après la Seconde Guerre mondiale. En 1953, dom Gabriel Sortais et le Chapitre général pensèrent qu'il fallait diminuer la part de la prière chorale, devenue excessive, et parmi les demandes formulées auprès du Saint-Siège, il y avait la suppression du petit Office de la Vierge les jours où l'Office était déjà marial: n'était-ce pas un peu aberrant, d'ailleurs, de célébrer à la suite deux Offices de la Vierge? Cette demande fut accordée, mais devait faire l'objet d'un nouvel examen en 1955. Cette année-là le Chapitre demanda l'omission complète de ce petit Office. Une certaine réticence se manifesta alors au sein de la Congrégation des Religieux. Dom Sortais argumenta: la vraie dévotion à Marie peut s'exprimer autrement que par la multiplication de prières vocales, surtout si celle-ci se fait au détriment de la liturgie des Heures qui en deviendrait trop pesante et de la *lectio divina*. La Vierge n'est-elle pas, d'ailleurs, bien présente au cœur de cette Liturgie, notamment par la mémoire mariale à Laudes et Vêpres? Sa circulaire du 16 juillet 1956 aux membres de l'Ordre répond longuement à l'objection que l'on pourrait soulever contre cette suppression. Devançant les intuitions de Vatican II – qui, à vrai dire, ne sont pas neuves – il souligne: « La dévotion à la Sainte Vierge ne s'exprime pas forcément... par une certaine quantité de prières vocales qui

---

6. Le synode d'Angers en 1365 l'avait imposé à toutes les Églises métropolitaines, cathédrales, collégiales et chapitres réguliers. Mais les cisterciens avaient allégué la volonté de leurs Pères pour ne pas le prendre alors.

constitueraient en quelque sorte la part de Marie, comme s'il fallait un office pour louer Dieu et un autre pour louer sa Mère. Elle consiste bien davantage à savoir trouver Marie à sa vraie place... c'est-à-dire près de son Fils... »<sup>7</sup>

En accordant, finalement, la dispense du petit Office, la Congrégation demanda qu'on prévoit à la place « une prière liturgique ou une commémoration en harmonie avec l'Office cistercien »<sup>8</sup> ou bien une pratique non liturgique de dévotion, telle que le Rosaire<sup>9</sup>. Sur une suggestion qui lui fut faite et qui fut approuvée par le Chapitre de 1956, dom Sortais proposa que l'on maintienne comme un succédané du petit Office: le verset d'ouverture (en se prosternant sur les articles) *Ave Maria...*, une antienne chantée, un verset, une oraison et le verset de conclusion *Dulce nomen...*

Après Vatican II, quand il s'est agi de la réforme de notre Liturgie des Heures, l'on s'est interrogé sur la pertinence de ce « prélude » marial<sup>10</sup>. Il a semblé qu'il fallait, d'une part, maintenir une note mariale à chacun de nos Offices, mais, d'autre part, que cette note ne devait pas être en dehors de l'Office, comme une breloque hétéroclite. Cela s'est traduit, assez généralement, par l'introduction d'une antienne mariale à la fin de chaque heure de l'Office. En outre, en certains lieux, le verset d'ouverture s'est développé en incluant une mention de la Vierge. Parfois l'antienne mariale a pris place immédiatement après ce verset. Cela donne une coloration mariale à chaque célébration, propre à notre famille cistercienne. Quand ces antiennes sont chantées en grégorien

7. Un peu plus loin il appelle Marie « co-Médiatrice ». Le terme n'est pas très heureux : il suggère une égalité dans la médiation alors que le rôle de Marie est tout entier subordonné à la médiation du Christ.

8. « *ut... aliqua liturgica prece seu commemoratione apte Officio cisterciensi respondentि, suppleretur.* »

9. Un Père Abbé s'était interrogé : n'est-ce pas la récitation du petit Office qui nous dispense de l'obligation canonique (can. 592 et 125) de dire le Rosaire ? Si le petit Office est supprimé n'allons-nous pas retomber sous cette obligation ?

10. C. Waddell a examiné la question avec son acuité habituelle dans *Liturgie*, 1<sup>e</sup> série, n. 2 (1967), pp. 15-45.

rien, l'on reprend, en général, celles du 1<sup>er</sup> janvier *O admirabile..., Rubum...,* etc. d'origine orientale, qui pourraient bien avoir été composées peu après le concile de Chalcédoine de 451 et sont chantées dans notre liturgie depuis ses origines. Bien que moins solennelles, elles sont plus vénérables encore que le *Salve Regina* qui a été, au XII<sup>e</sup> siècle, l'antienne du cantique évangélique des Vêpres des fêtes mariales jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, et a été repris à divers moments de la journée, à partir de 1218, avant de se fixer en 1251 à la fin de Complies. Ce *Salve* solennel chanté dans la pénombre de l'église à la fin de la journée des trappistes, tous tournés vers la statue de la Vierge illuminée, a souvent été considéré comme une caractéristique de leur liturgie. Il en a bouleversé, voire même converti, plus d'un<sup>11</sup>.

### *Dans la célébration du mystère du salut*

Marie est présente dans la liturgie bien au-delà des fêtes proprement mariales. Elle a été mêlée au mystère du salut, en tant que Mère de Dieu, Mère du Rédempteur: dans cette mesure même elle se trouve présente quand la liturgie célèbre le mystère de notre salut. Cela se vérifie tout particulièrement dans le cycle de Noël.

On a trace de la fête de Noël à Rome vers 336. Jusque vers 430, le pape ne célèbre que la messe du jour au Vatican, à Saint-Pierre. Les textes liturgiques font faire allusion au Christ soleil de justice invincible, en rapport avec certaines mosaïques du lieu. La célébration a sans doute pris la place d'une fête païenne adressée au soleil, instaurée par Aurélien en 274, or c'est sur la colline vaticane que les païens venaient

---

11. L'on sait que le grand peintre Alfred Manessier trouva la foi et sa propre vérité en entendant le *Salve Regina* à La Trappe un soir de septembre 1943. Voir aussi J.-K. HUYSMANS, *En route*, Paris 1895, p. 204 et sv. Selon la légende, saint Bernard aurait ajouté les trois exclamations finales, dans la cathédrale de Spire – où elles sont inscrites dans le pavement – en décembre 1146. Mais il semble qu'elles sont antérieures.

rendre leurs hommages au soleil. Sous Sixte III (432-440), après le concile d'Éphèse qui a proclamé Marie véritablement Mère de Dieu, en tant que Mère de Jésus, une basilique a été construite en son honneur, Sainte-Marie-Majeure : une chapelle y est dédiée à la crèche, et l'habitude s'est prise de célébrer une seconde messe au petit matin de Noël dans cet oratoire. Cette messe est devenue notre messe de minuit : Jésus est né dans la nuit, selon les évangiles, *dum medium silentium...*, « tandis qu'un silence paisible enveloppait toutes choses et que la nuit était au milieu de sa course » (Sg 18, 14). Les chants et les prières de Noël mêlent l'éloge de la Vierge Mère à celui du Sauveur nouveau-né.

C'est dans la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle que l'avent apparaît à Rome. Il se présente comme un temps d'attente, marqué, durant les premières semaines, par Isaïe et Jean-Baptiste. Mais à partir du 16 décembre, l'attention se porte sur la Vierge Marie, avec les évangiles de l'Annonciation et de la Visitation qui, aujourd'hui, sont proclamés au quatrième dimanche et les jours qui précèdent Noël. Pendant de longs siècles, le mercredi des quatre-temps était celui du *Missus est*. La coutume s'est établie dans certains monastères bénédictins, jusqu'à nos jours, que l'abbé commente tout particulièrement cet évangile ce jour-là. Ce n'est pas dans ce contexte liturgique que saint Bernard a composé ses célèbres homélies, mais elles forment un recueil précieux de lectures que nous aimons relire durant l'avent.

Depuis ses origines le jour octave de Noël, le 1<sup>er</sup> janvier, a été fortement marqué d'une note mariale, au point que certains manuscrits anciens d'antiphonaires l'appellent « *Natale S. Mariae* », comme Noël est le « *Natale Domini* ». Dès le IX<sup>e</sup> siècle cette octave de Noël comporte des antiennes, des répons et des prières qui se réfèrent à la maternité de Marie. Certains historiens y voient la première fête de la Vierge Marie célébrée à Rome, au moins dans les titres presbytéraux, qui a pu pénétrer dans les pays francs dès le VI<sup>e</sup> siècle –

elle s'y serait fixée alors au 18 janvier. La réforme après Vatican II l'a rétablie et en a fait la solennité de Marie, la sainte Mère de Dieu, au 1<sup>er</sup> janvier.

À vrai dire c'est dans toute liturgie que Marie trouve sa place, parce qu'on ne peut pas la dissocier du mystère du salut que la liturgie célèbre. Certes, l'objet du culte, c'est Dieu. Aucune prière liturgique présidentielle ne s'adresse à d'autres qu'à Dieu. Même aux fêtes mariales les plus importantes, c'est vers Dieu que nous nous tournons dans la prière. Cependant nous louons Dieu pour son œuvre de salut, et cette œuvre de salut éclate en Marie, première des sauvés. Nous nous émerveillons devant Marie et nous rendons grâce à son sujet à Dieu notre Père. C'est l'œuvre de Dieu que nous admirons en elle : « Tu es toute belle, ô Marie, en toi la grâce a surabondé. » Nous chantons Marie ; elle réjouit notre prière.

### *Quelle médiation de la part de Marie ?*

Même si la prière, à strictement parler, ne s'adresse qu'à Dieu, la liturgie ne manque pas d'invoquer Marie ; le plus souvent c'est pour nous recommander à son intercession : prie pour nous, ô notre Mère ! Nous nous recommandons de son patronage, car nous savons qu'elle est toute-puissante auprès de Dieu. Et quand nous semblons la prier elle-même en lui détaillant tous nos besoins, c'est sous-entendu pour qu'elle les présente à Dieu : nous savons bien que ce n'est pas d'elle que « vient tout don parfait » (Jc 1, 17), mais c'est par elle que Dieu se plaît à tout nous donner. Saint Bernard parle d'aqueduc, non de source. Elle n'est pas la source, mais elle est celle qui intercède pour nous et celle par laquelle nous sommes engendrés dans la vie nouvelle du Christ, parce qu'elle est notre mère, comme elle le fut du Christ. Reprenant Galates 4, 19, Guérin d'Igny voit dans Marie celle qui forme

le Christ dans le cœur des disciples, comme elle a contribué à la formation humaine de son Fils.

Saint Bernard dit que Marie, parce qu'elle est simplement humaine, est plus accessible aux pécheurs que nous sommes que le Christ, homme, certes, mais Dieu également et Juge. Marie nous permettrait donc d'approcher le Christ sans crainte et, par lui, de remonter au Père. Mais saint Bernard s'est laissé emporter plus qu'il ne le fallait et la liturgie ne l'a pas suivi. Dieu est bien plus miséricordieux que Marie; celle-ci ne l'est que dans la mesure où Dieu lui donne de l'être.

Mais par solidarité humaine et chrétienne nous prions les uns pour les autres et Dieu entre dans ce jeu. Il a voulu avoir besoin des hommes. La médiation de Marie joue à plein dans notre prière, mais à sa juste place, comme geste maternel plein d'attention pour les hommes, ce qui est autre chose qu'un intermédiaire indispensable auprès du seul Médiateur que le Père ait établi entre les hommes et lui, le Christ Jésus.

Regardons ce qui se passe aux Noces de Cana. Marie fait remarquer discrètement à Jésus l'embarras des époux: « Ils n'ont plus de vin. » Elle ne lui suggère rien, mais elle intercède néanmoins. Comme si Jésus n'avait rien vu! Mais Jésus veut que nous soyons attentifs les uns aux autres, et qui mieux que Marie a compris cela? Marie dit ensuite aux serviteurs: « Faites tout ce qu'il vous dira. » Autrement dit, elle prépare les coeurs des hommes à l'accueil de la parole de Jésus. Voilà le rôle maternel de la Vierge et sa médiation.

### *Présence de Marie dans l'assemblée*

Il n'y a pas d'Eucharistie, sans que nous fassions mémoire de la Vierge Marie, comme aussi de tous les saints du ciel, au cœur même de la grande prière consécrale. Le sens de ce « faire mémoire » n'est pas celui d'un simple sou-

venir ou d'une référence historique. Il est d'entrer en communion. La formule latine du « canon romain » dit bien « *Communicantes et memoriam venerantes...* »: *communicantes*, étant en communion avec la Vierge Marie...

Nous le savons: toute assemblée chrétienne ne rassemble pas seulement quelques chrétiens de tel endroit, une communauté de frères ou de sœurs en telle abbaye, elle est présence de toute l'Église. De toute assemblée l'on doit dire ce que la Constitution sur la liturgie dit de l'assemblée paroissiale, à savoir que « d'une certaine manière elle représente l'Église visible établie dans l'univers » (n° 42). Mais l'Église de la terre est inséparable de celle du ciel. C'est avec les anges et les saints que nous chantons « saint, saint, saint le Seigneur... » *Lumen Gentium* l'affirme (cf. n. 50): notre union avec l'Église du ciel n'est jamais plus forte que dans la célébration liturgique. Marie fait partie au premier rang de cette Église céleste avec laquelle nous célébrons. Elle est Mère de l'Église. Elle est présente en nos assemblées, comme au cénacle avec les apôtres, elle prie avec nous et pour nous.

Elle est le modèle de notre prière, dans la foi, l'espérance et la charité, comme l'explicite longuement l'exhortation apostolique *Marialis cultus* de Paul VI, du 2 février 1974. Modèle dans l'attitude d'accueil de la Parole de Dieu et modèle dans la prière, elle est aussi le modèle de l'Église quand celle-ci enfante les chrétiens à travers les sacrements de l'initiation chrétienne. L'expression est osée, mais Paul VI la justifie à partir de textes de la Tradition, comme cette homélie de saint Léon: « La source de vie que le Christ a prise dans le sein de la Vierge, il l'a placée dans les fonts du baptême ; il a donné à l'eau ce qu'il avait donné à sa mère : car la puissance du Très-Haut et l'ombre de l'Esprit-Saint qui ont fait que Marie mit au monde un Sauveur, font aussi que l'eau régénère le croyant » (n. 19). La Vierge est aussi le modèle de tout chrétien qui offre le Christ et qui s'offre avec l'Église. Saint Bernard le suggère en s'adressant à la Vierge, au jour de

la fête de sa purification (*serm. 3, 2*): « Offre ton Fils, Vierge sainte, et présente au Seigneur le fruit béni de tes entrailles. Offre pour notre commune réconciliation la victime sainte qui plaît à Dieu » (cité par Paul VI, n. 20).

Si la Vierge est modèle dans notre célébration du culte divin, ce n'est pas à la façon d'une image qui se trouverait en dehors de la liturgie, c'est en étant présente dans l'assemblée, de façon, certes, non sensible, mais réelle, cependant. Elle est la première des auditeurs de la Parole, la première des priants, la première dans l'offrande, en Église. Avant d'être objet du culte, Marie en est le sujet, comme membre éminent de l'Église. Parce qu'elle est chrétienne, toute notre liturgie est mariale<sup>12</sup>.

*Marie-Gérard DUBOIS, ocsو,  
Abbaye de la Trappe*

---

12. Il conviendrait d'étudier le contenu des formules liturgiques qui parlent de la Vierge. Pour ce qui est des textes actuels proposés en français par la CFC, cette analyse est faite de façon très compétente par sœur Marie-Pierre FAURE : *Hymnodie mariale contemporaine*, dans le volume cité à la note 2, qui publie les conférences données à la 54<sup>e</sup> session de la Société Française d'Études Mariales, à Orval en 1998.